



Washington, le 10 février 1983

Note n° 64

Monsieur,

J'ai l'honneur de me reporter aux discussions qui se sont déroulées récemment entre des représentants du Gouvernement du Canada et du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique relativement à l'essai et à l'évaluation, en territoire canadien, de systèmes de défense américains.

Comme suite à ces discussions, j'ai l'honneur de proposer un accord dans les termes suivants:

1. Les activités entreprises en vertu du présent Accord s'inscriront dans le cadre d'un programme appelé "Programme canado-américain (CANAM) d'essai et d'évaluation". Toute activité entreprise dans le cadre de ce programme sera désignée "projet d'essai et d'évaluation (E&E)".
2. Le Programme E&E mené aux termes du présent Accord sera régi par les dispositions de la Convention entre les Etats parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces (NATO SOFA), en date du 19 juin 1951.
3. Le présent Accord s'applique aux projets E&E élaborés dans le cadre du Programme susmentionné et approuvé par le ministre de la Défense nationale, au nom du Canada, et par le secrétaire de la Défense, au nom des Etats-Unis d'Amérique, ou par leurs représentants désignés. Le Canada peut refuser tout projet E&E proposé dans le cadre du présent Accord.
4. Un mémoire d'entente portant sur les formalités générales de mise en oeuvre du présent Accord, y compris la gestion et l'administration du programme, sera négocié et conclu par les représentants désignés du ministère de la Défense nationale (MDN) du Canada et du département de la Défense (DD) des Etats-Unis. Un arrangement prévoyant les modalités d'exécution de chaque projet canado-américain E&E sera négocié et conclu par le MDN et le DD.